



**UN JEUNE, UN MASTER : DES
MILLIERS D'ÉTUDIANTS SANS
SOLUTION POUR LA RENTRÉE 2021**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES
DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES**

Nos étudiants sont en crise : des dizaines de milliers d'entre eux ayant candidaté en Master à l'Université pour cette rentrée 2021 sont aujourd'hui sans proposition d'admission dans le moindre établissement, sans possibilité de concrétiser leurs rêves de poursuite d'étude.

Pourtant, le problème n'est ni inconnu du monde de l'Enseignement Supérieur, ni un cas spécifique : quelle que soit leur filière, cette problématique touche tous les étudiants ayant obtenu leur licence cette année. Inutile également de rejeter le problème sur les résultats insuffisants pour intégrer un Master, puisque, ironiquement, tous les étudiants sont sur un pied d'égalité : même d'excellents résultats ne garantissent pas une place en Master. Mais si le problème ne vient pas des étudiants, d'où peut-il venir ? La réponse est simple et connue depuis de nombreuses années : **le manque cruel de capacités d'accueil en Masters en France.**

Le constat est dramatique : **l'étudiant inscrit dans un cursus d'enseignement supérieur public, ayant travaillé toute sa scolarité avec acharnement pour décrocher une licence peut voir son projet professionnel réduit à néant du jour au lendemain.** La sélection en master est devenue un concours qui ne dit pas son nom, poussant les étudiants à une concurrence malsaine pour savoir qui aura le droit de continuer son parcours et se construire une carrière. En Droit, ce sont parfois plus de 3000 candidatures qui sont reçues par l'établissement pour seulement 206 places disponibles en Master, comme à l'Université Picardie Jules Verne d'Amiens.

Par conséquent, **l'ARES souhaite que l'Etat et tous les différents acteurs de l'enseignement supérieur puissent trouver une solution à tous ces jeunes sans masters.** Le droit à la poursuite d'études ne doit plus uniquement demeurer un moyen de protection des jeunes lésés par le système de sélection, mais une opportunité de s'épanouir librement.

Si le droit à la poursuite d'études est censé pouvoir être exercé pour tout étudiant souhaitant continuer son cursus universitaire en Master, la réalité est tout autre. À ce titre, Melissa, étudiante en Droit public, dispose d'un dossier complet, tant au niveau universitaire que professionnel, avec 5 lettres de recommandation et une spécialisation de cohérence avec ses ambitions. Cependant, aucune admission pour un Master droit de l'Homme et des libertés fondamentales, et ce, depuis deux ans.

Ainsi, **l'ARES demande que le dispositif du recours en master et que l'accompagnement des étudiants dans leur droit à la poursuite des études soit effectué avec efficience. Pour ce faire, l'ARES souhaite que le MESRI diffuse une circulaire à l'attention des directeurs de Master, chefs d'établissements et recteurs pour que le recours en master soit de plus en plus efficace : tout étudiant faisant valoir ce droit doit pouvoir se voir proposer une poursuite d'études qui correspond à son projet professionnel. Une cohérence par rapport aux parcours et à la localisation géographique des établissements demandés doit être respectée par les responsables de Masters et les rectorats.**

Quelle que soit la filière et la qualité du dossier, l'inertie universitaire provoquée par la faible capacité d'accueil en master ne permet pas aux étudiants, même les plus méritants, de poursuivre leurs études. La Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université représente la cristallisation de ce déséquilibre croissant : sur près de 23 000 candidatures reçues en Master 1, l'établissement ne peut en accueillir que 1150 tous parcours confondus pour l'année 2021-2022. Parmi eux, plus de 17 000 ont essuyé un refus et environ 50% des admis auront obtenu leur licence dans le même établissement. Face à ce problème, la Ministre Frédérique Vidal a annoncé le 2 juillet dernier la création de **14 000 places supplémentaires dans les filières en tension, dont 3000 pour les Master dans le cadre du plan #MaRentrée2021**. Ce chiffre a ensuite été précisé par Anne-Sophie Barthez, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, qui a déclaré **"qu'au moins un tiers serait dédié au droit"**. L'ARES salue cette annonce, qui demeure malgré tout insuffisante pour répondre aux besoins du pays et **souhaite qu'une réflexion plus large et collective puisse être menée pour l'ensemble des filières de sciences sociales comme en économie, gestion, AES, science politique et IAE, qui sont intrinsèquement liées de par leur pluridisciplinarité et leur complémentarité**.

Par ailleurs, si la question du Droit de recours est prédominante, la question de son délai n'en est pas moins importante. L'absence d'homogénéité des dates de candidature en Master et d'un accompagnement à l'orientation sont autant de freins à

la réussite universitaire. Ainsi, **l'ARES revendique l'harmonisation des différentes dates de candidatures et d'admission en master et que soit développée une plateforme unique de candidature en Master et d'accompagnement à l'orientation des étudiants.** L'ARES propose en ce sens qu'**une vraie réforme du processus de poursuite d'études en Master puisse être mise en place via de l'innovation numérique.**

Sans considérer que le monde de l'Enseignement Supérieur soit sans solution pour ces dizaines de milliers de jeunes, **l'ARES souhaite travailler avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour que toutes les solutions viables soient prises afin d'aider les étudiants sans master qui sont, pour beaucoup, en situation de détresse psychologique.**

SOURCES

- https://www.francetvinfo.fr/societe/education/admission-post-bac/universites-dans-la-tete-des-recales-au-master_4708691.html
- TÉMOIGNAGES. Étudiant(e)s sans master : « L'impression que tout est fait pour nous décourager » (ouest-france.fr)
- Master : "Sur les 3.000 places créées, au moins un tiers dédiées au droit" (A-S Barthez) - Educpros (letudiant.fr)